

PROCEDURE DE REALISATION DES CHANTIERS DE BROYAGE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID 19

INFORMATION POUR LES PARTICULIERS PRÉALABLE AU CHANTIER DE BROYAGE

ENVOI PAR MAIL PAR L'ANIMATEUR + SIGNATURE AU BROYAGE

Rédigé le 20 avril à partir de la fiche du ministère du travail datée du 02/04/2020

Afin de répondre aux demandes de broyage de végétaux, des particuliers, agriculteurs et commune et éviter les brûlages sauvages en cette période de confinement, L'association a décidé de reprendre l'activité de broyage à domicile dans le respect absolu des règles de confinement imposées par le gouvernement. Les chantiers de broyage seront conduits dans les conditions suivantes :

ORGANISATION DU CHANTIER

Préparation du chantier

LE demandeur aura préparé son tas de branche au préalable suivant les consignes de l'animateur qu'il aura eu préalablement au téléphone soit : 06 62 05 13 35

LE chantier est accessible le jour J sans contact.

L'animateur du broyeur tour contactera en amont le demandeur afin de s'assurer que les branches soit disposé, le portail (ou autre accès) ouverts et le chantier préparé.

Mise en place du chantier

- L'Animateur positionnera le broyeur et préparera son matériel.
- LE broyeur sera désinfecté sur les points clés (Clé de contact, levier embrayage rotor, manette accélérateur, 2 Leviers marche avant/arrière, 2 pressoirs acquittement sécurité, coup de point de sécurité, barre de sécurité, attelage, poignée roulette, bouchon de réservoir, barres anti-encastrement, carter moteur et bords de carrosserie, leviers et vis de réglage goulotte) entre chaque chantier.

Réalisation du chantier

- L'animateur reste au poste de broyage seul, il pourra être aidé pour la mise en tas ou la récupération du broyat par le demandeur à condition de respecter les gestes barrières .
- Toute intervention nécessitant plusieurs personnes en proximité (moins d'un mètre) ne sera pas réalisée.
- **Interdiction d'accès à toute personne** qui pourrait arriver sur le lieu de broyage durant le chantier.
- **Seul l'animateur manipule le broyeur et les équipements de sécurités.**

Clôture du chantier

- L'animateur démonte lave et désinfecte l'ensemble du matériel utilisé.

REMISE DES RESULTATS DE BROYAGE

- L'animateur saisie le temps de broyage sur le facturier de l'association.
- Aucun document écrit PAPIER ne sera laissé.
- L'animateur envoie la facture par mail.

PROTECTION DES PERSONNES

- L'animateur s'engage à respecter **scrupuleusement les mesures barrières**.
- Il est primordial de respecter la consigne : **aucun contact physique entre l'animateur et le demandeur** ainsi qu'**une distance minimum de 1 mètre** entre ces derniers, et ce pendant toute la durée du chantier.

- **ATTENTION** : Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection, ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers, dans certains cas il pourra par exemple être décidé de ne pas effectuer certaines tâches nécessitant l'intervention de plusieurs opérateurs en proximité.

Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté l'animateur ou le demandeur de broyage de végétaux sera en droit d'arrêter le chantier.

Le demandeur s'engage à avoir pris connaissance des conditions spécifiques mentionnées ci-dessus, et confirme son accord par retour du dit document signé.